

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Centenaire et fan de Roger Federer



De nombreux Imériens se souviennent d'Alice Keller qui a tenu le magasin de fleurs de la gare de Saint-Imier durant 41 (!) ans. Cette vaillante aînée a fêté son 100^{ème} anniversaire le 21 juin dernier.

A cette occasion, elle a reçu la visite du maire Patrick Tanner, accompagné du chancelier Beat Grossenbacher, à son domicile de la Rue du Midi. Ceux-ci lui ont remis le traditionnel bouquet aux couleurs de la cité ainsi qu'un présent personnalisé qui lui permettra notamment de passer un bon moment à une table de son choix. Car la nouvelle centenaire aime aller manger au restaurant. Alors, pourquoi pas après une virée accompagnée en auto ou un coucher de soleil au Chasseral, deux autres activités qu'elle apprécie beaucoup?

Mais cette amatrice de Beethoven, mère de 9 enfants, en pince avant tout pour Roger Federer. Ainsi, elle n'hésite pas à se lever au milieu de la nuit pour suivre les exploits du joueur de tennis bâlois. Celui-ci le lui a bien rendu en lui envoyant ses meilleurs vœux à l'occasion de son centième anniversaire, message accompagné d'une casquette RF blanche signée du maître.

En bonne vivante qui ne manque pas d'humour, Alice Keller s'autorise quotidiennement un verre de blanc à l'apéro, un autre de rouge avec le repas et une petite meringue au dessert. Un rituel au même titre que les parties de cartes jouées en deux sets d'une heure le matin et d'une demi-heure après la sieste. Histoire de se maintenir en forme, elle compte ses scores et ceux de son sparring-partner de fils... Pas étonnant que cette coquette centenaire déclare avoir signé pour une décennie supplémentaire! (cm)

Utilisation du domaine public

Demande préalable indispensable

Le Conseil municipal a souhaité clarifier les modalités d'utilisation du domaine public à des fins autres que sa destination initiale. Il faut désormais demander une autorisation et s'acquitter d'un émolument et de frais.

La Municipalité introduit dès à présent et progressivement d'ici à la rentrée d'août 2021 un nouveau formulaire de demande préalable d'autorisation d'utilisation du domaine public. Le document en question peut être téléchargé depuis le guichet virtuel qui se trouve sur le site internet de la Municipalité : www.saint-imier.ch -> guichet virtuel situé au sommet de la page d'accueil -> formulaire de demande d'utilisation du domaine public.

Les demandes valent pour l'installation d'un échafaudage, la mise en place d'une benne, de machines ou véhicules de chantier, le dépôt de matériaux, les fouilles, les déménagements, etc. Par domaine public, on entend les voies publiques ouvertes ainsi que le domaine privé ouvert au public.

Toutes les routes et trottoirs de Saint-Imier sont concernés. Il est important pour la Municipalité et ses services d'avoir une vision générale des différents chantiers ouverts et planifiés, afin de pouvoir coordonner les interventions et anticiper les éventuels mesures collatérales à mettre en place en matière de circulation routière ou d'accès aux infrastructures souterraines, par exemple.

Autre nouveauté, l'utilisation du domaine public est désormais soumise à un émolument de 83 francs pour le travail administratif. Viennent s'y ajouter des frais d'utilisation du domaine public, à l'exception des emprises sur domaine privé assimilées à du domaine public.

Le montant facturé est de 40 centimes par m² par jour d'occupation, conformément au règlement sur les taxes et émoluments de la Municipalité de Saint-Imier. Si la demande d'autorisation est déposée après coup ou hors délai, des coûts supplémentaires sont facturés. Les entreprises actives à Saint-Imier ont reçu une information dans ce sens. (cm)

Saint-Imier, le 23 juin 2021